

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FINB socialement responsable de marchés développés ex Amérique du Nord Wealthsimple (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,  
gestionnaire du FNB

Le président et chef de la direction,



Luke Gould

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 4 juin 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FINB socialement responsable de marchés développés ex Amérique du Nord Wealthsimple (le « FNB »),

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023;
- les états du résultat global pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives; (ci-après appelés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

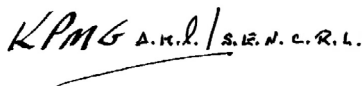
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.  
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

  
KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit dans le cadre de laquelle le présent rapport de l'auditeur a été produit est Jacob Smolack.

Toronto, Canada

Le 4 juin 2024

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur	602 039	515 173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 084	1 044
Dividendes à recevoir	4 417	3 503
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour parts émises	2 870	–
<b>Total de l'actif</b>	<b>613 410</b>	<b>519 720</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Sommes à payer pour placements achetés	2 332	–
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	146	127
<b>Total du passif</b>	<b>2 478</b>	<b>127</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts</b>	<b>610 932</b>	<b>519 593</b>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)			
	par part		par série	
	2024	2023	2024	2023
Série E	28,55	26,92	610 932	519 593

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars  
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2024	2023
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Dividendes	18 629	15 139
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	61	34
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	2 414	(80 642)
Profit (perte) net(te) latent(e)	29 525	73 084
Revenu tiré du prêt de titres	256	132
Autre	125	86
<b>Total des revenus (pertes)</b>	<b>51 010</b>	<b>7 833</b>
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion	1 492	1 244
Intérêts débiteurs	10	8
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	704	1 199
Frais du comité d'examen indépendant	2	1
Autre	1	1
<b>Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire</b>	<b>2 209</b>	<b>2 453</b>
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
<b>Charges nettes</b>	<b>2 209</b>	<b>2 453</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt</b>	<b>48 801</b>	<b>5 380</b>
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	1 923	1 855
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation</b>	<b>46 878</b>	<b>3 525</b>

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par part		par série	
	2024	2023	2024	2023
Série E	2,34	0,19	46 878	3 525

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars  
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	Série E	
	2024	2023
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS</b>		
<b>À l'ouverture</b>	<b>519 593</b>	<b>473 926</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	46 878	3 525
Distributions aux porteurs de parts :		
Revenu de placement	(12 699)	(10 260)
Gains en capital	(412)	(466)
<b>Total des distributions aux porteurs de parts</b>	<b>(13 111)</b>	<b>(10 726)</b>
Opérations sur les parts :		
Produit de l'émission de parts	65 053	61 915
Réinvestissement des distributions	412	466
Paievements au rachat de parts	(7 893)	(9 513)
<b>Total des opérations sur les parts</b>	<b>57 572</b>	<b>52 868</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts</b>	<b>91 339</b>	<b>45 667</b>
<b>À la clôture</b>	<b>610 932</b>	<b>519 593</b>
<b>Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :</b>	<b>Parts</b>	
<b>Parts en circulation, à l'ouverture</b>	<b>19 300</b>	<b>17 200</b>
Émises	2 400	2 500
Réinvestissement des distributions	–	–
Rachetées	(300)	(400)
<b>Parts en circulation, à la clôture</b>	<b>21 400</b>	<b>19 300</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de \$)

	2024	2023
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	46 878	3 525
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(2 485)	80 400
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(29 525)	(73 084)
Achat de placements	(359 543)	(527 289)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	307 030	475 059
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(914)	(1 326)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	19	8
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(38 540)</b>	<b>(42 707)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts	62 183	61 915
Paievements au rachat de parts	(7 893)	(9 513)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(12 699)	(10 260)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>41 591</b>	<b>42 142</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 051</b>	<b>(565)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	1 044	1 495
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(11)	114
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture</b>	<b>4 084</b>	<b>1 044</b>
Trésorerie	4 084	1 044
Équivalents de trésorerie	–	–
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture</b>	<b>4 084</b>	<b>1 044</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>		
Dividendes reçus	17 715	13 813
Impôts étrangers payés	1 923	1 855
Intérêts reçus	61	34
Intérêts versés	10	8

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## TABLEAU DES PLACEMENTS

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
<b>ACTIONS</b>					
The a2 Milk Co. Ltd.	Nouvelle-Zélande	Consommation de base	701 159	3 157	3 848
Addtech AB, actions de cat. B	Suède	Produits industriels	54 468	1 404	1 681
Admiral Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	16 352	537	793
Aena SA	Espagne	Produits industriels	8 393	2 066	2 238
AerCap Holdings NV	Irlande	Produits industriels	5 806	532	683
Ageas	Belgique	Services financiers	13 490	699	846
AIB Group PLC	Irlande	Services financiers	96 720	581	665
Airport City Ltd.	Israël	Biens immobiliers	30 076	605	655
Allianz SE, nom.	Allemagne	Services financiers	2 823	919	1 146
Amadeus IT Group SA	Espagne	Consommation discrétionnaire	22 171	2 028	1 926
Ascendas Real Estate Investment Trust	Singapour	Biens immobiliers	429 872	1 203	1 194
ASM International NV	Pays-Bas	Technologie de l'information	1 915	1 077	1 584
ASML Holding NV	Pays-Bas	Technologie de l'information	1 803	1 395	2 351
ASSA ABLOY AB, B	Suède	Produits industriels	52 317	1 675	2 033
Assicurazioni Generali SPA	Italie	Services financiers	35 987	799	1 234
AstraZeneca PLC	Royaume-Uni	Soins de santé	17 521	3 038	3 198
Auckland International Airport Ltd.	Nouvelle-Zélande	Produits industriels	312 224	1 960	2 110
Auto Trader Group PLC	Royaume-Uni	Services de communication	182 338	1 866	2 183
Avanza Bank Holding AB	Suède	Services financiers	15 772	446	461
AXA SA	France	Services financiers	21 185	764	1 078
Axfood AB	Pays-Bas	Consommation de base	125 825	4 297	4 956
B&M European Value Retail SA	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	367 722	2 215	3 431
Banca Mediolanum SPA	Italie	Services financiers	59 772	744	889
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Espagne	Services financiers	53 579	463	865
Banco BPM SPA	Italie	Services financiers	81 480	587	735
Banco Comercial Português SA	Portugal	Services financiers	1 186 276	259	542
Banco Santander SA	Espagne	Services financiers	119 819	467	792
Bank Hapoalim	Israël	Services financiers	65 859	766	839
Bank Leumi Le-Israël	Israël	Services financiers	73 995	761	836
Bank of Ireland Group PLC	Irlande	Services financiers	43 963	521	607
Barclays PLC	Royaume-Uni	Services financiers	259 008	663	811
Barratt Developments PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	473 193	3 611	3 847
BAWAG Group AG	Autriche	Services financiers	10 451	664	897
BayCurrent Consulting Inc.	Japon	Produits industriels	21 525	1 064	570
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	Allemagne	Consommation discrétionnaire	37 701	4 756	5 894
Beiersdorf AG	Allemagne	Consommation de base	25 773	3 736	5 083
The Berkeley Group Holdings PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	9 048	633	736
bioMérieux SA	France	Soins de santé	17 425	2 399	2 604
BioNTech SE	Allemagne	Soins de santé	9 277	1 201	1 167
BNP Paribas SA	France	Services financiers	7 844	557	755
Boliden AB	Suède	Matériaux	196 358	7 569	7 387
Brambles Ltd.	Australie	Produits industriels	203 876	2 224	2 907
BT Group PLC	Royaume-Uni	Services de communication	905 570	2 008	1 697
Bunzl PLC	Royaume-Uni	Produits industriels	100 488	4 976	5 236
Burberry Group PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	132 792	3 753	2 754
CaixaBank SA	Espagne	Services financiers	117 924	672	774
Camtek Ltd.	Israël	Technologie de l'information	14 032	1 071	1 586
Capgemini SE	France	Technologie de l'information	8 279	2 106	2 581
Carrefour SA	France	Consommation de base	178 888	4 644	4 150
carsales.com Ltd.	Australie	Services de communication	77 151	1 531	2 458
Check Point Software Technologies Ltd.	Israël	Technologie de l'information	12 581	2 783	2 792
The Chiba Bank Ltd.	Japon	Services financiers	76 475	607	860
Chow Tai Fook Jewellery Group Ltd.	Hong Kong	Consommation discrétionnaire	2 124 554	5 344	4 239
Cochlear Ltd.	Australie	Soins de santé	10 581	2 143	3 153
Coloplast AS	Danemark	Soins de santé	17 765	3 345	3 246
Commonwealth Bank of Australia	Australie	Services financiers	10 067	987	1 070
Compagnie Financière Richemont SA	Suisse	Consommation discrétionnaire	25 203	4 135	5 207
Compass Group PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	106 800	3 405	4 241
Computershare Ltd.	Australie	Produits industriels	108 551	2 392	2 502
ConvaTec Group PLC	Royaume-Uni	Soins de santé	701 310	2 479	3 434
COSMOS Pharmaceutical Corp.	Japon	Consommation de base	24 673	3 330	3 162
Crédit Agricole SA	France	Services financiers	40 307	562	814
Croda International PLC	Royaume-Uni	Matériaux	24 055	2 446	2 016

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
<b>ACTIONS (suite)</b>					
Daimler AG	Allemagne	Consommation discrétionnaire	55 130	5 376	5 947
Daiwa House REIT Investment Corp.	Japon	Biens immobiliers	447	1 142	1 034
Daiwa Securities Group Inc.	Japon	Services financiers	97 346	670	997
Danone SA	France	Consommation de base	57 847	4 108	5 063
Danske Bank AS	Danemark	Services financiers	20 156	668	816
Dassault Systemes SA	France	Technologie de l'information	34 632	1 952	2 077
Demant AS	Danemark	Soins de santé	34 414	1 586	2 313
Deutsche Bank AG, nom.	Allemagne	Services financiers	30 663	394	653
Deutsche Börse AG	Allemagne	Services financiers	3 770	888	1 045
Deutsche Telekom AG	Allemagne	Services de communication	97 507	3 058	3 206
DHL Group	Allemagne	Produits industriels	29 326	1 722	1 711
DiaSorin SPA	Italie	Soins de santé	16 683	2 103	2 182
DNB Bank ASA	Norvège	Services financiers	31 083	783	834
DSV Panalpina AS	Danemark	Produits industriels	7 432	1 659	1 634
EBOS Group Ltd.	Nouvelle-Zélande	Soins de santé	100 482	3 661	2 786
Elekta AB, B	Suède	Soins de santé	199 224	2 245	2 035
Elisa OYJ	Finlande	Services de communication	58 518	4 127	3 536
Embracer Group AB	Suède	Services de communication	304 970	751	901
EQT AB	Suède	Services financiers	12 582	443	539
Erste Group Bank AG	Autriche	Services financiers	11 137	414	672
Experian PLC	Royaume-Uni	Produits industriels	36 331	1 588	2 145
Ferrovial SE	Pays-Bas	Produits industriels	47 139	2 436	2 527
FinecoBank Banca Fineco SPA	Italie	Services financiers	31 852	530	646
Fisher & Paykel Healthcare Corp. Ltd.	Nouvelle-Zélande	Soins de santé	113 588	2 001	2 358
Fortescue Metals Group Ltd.	Australie	Matériaux	281 491	5 020	6 387
Geberit AG	Suisse	Produits industriels	2 682	1 813	2 148
Genmab AS	Danemark	Soins de santé	5 754	2 632	2 350
Getinge AB	Suède	Soins de santé	66 620	1 684	1 816
Givaudan SA	Suisse	Matériaux	822	3 670	4 960
Gjensidige Forsikring ASA	Norvège	Services financiers	39 060	990	766
GlaxoSmithKline PLC	Royaume-Uni	Soins de santé	140 468	3 353	4 103
GMO Payment Gateway Inc.	Japon	Services financiers	5 894	612	513
Goodman Group	Australie	Biens immobiliers	35 878	684	1 071
Hang Seng Bank Ltd.	Hong Kong	Services financiers	68 691	1 065	1 017
Hankyu Hanshin Holdings Inc.	Japon	Produits industriels	52 732	2 340	2 043
Hannover Rueckversicherung SE, nom.	Allemagne	Services financiers	2 709	694	1 004
Hargreaves Lansdown PLC	Royaume-Uni	Services financiers	48 837	658	614
Henkel AG & Co. KGaA, priv.	Allemagne	Consommation de base	47 315	4 259	5 152
Hennes & Mauritz AB, B	Suède	Consommation discrétionnaire	137 826	2 300	3 045
Hermès International	France	Consommation discrétionnaire	1 307	2 564	4 520
Holmen AB, actions de cat. B	Suède	Matériaux	36 957	2 055	2 036
Hong Kong Exchanges and Clearing Ltd.	Hong Kong	Services financiers	15 525	798	612
HSBC Holdings PLC	Royaume-Uni	Services financiers	77 767	690	823
Hulic Co. Ltd.	Japon	Biens immobiliers	66 734	792	925
ICON PLC	États-Unis	Soins de santé	4 713	1 653	2 143
IDP Education Ltd.	Australie	Consommation discrétionnaire	141 539	3 328	2 239
Independence Group NL	Australie	Matériaux	930 714	7 417	5 809
Industria de Diseño Textil SA (Inditex)	Espagne	Consommation discrétionnaire	74 732	3 755	5 097
Informa PLC	Royaume-Uni	Services de communication	161 982	2 008	2 302
Infratil Ltd.	Nouvelle-Zélande	Produits industriels	1 365 782	11 101	12 040
Groupe ING NV	Pays-Bas	Services financiers	35 407	520	789
Insurance Australia Group Ltd.	Australie	Services financiers	166 418	856	940
Intermediate Capital Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	19 343	428	679
Interpump Group SPA	Italie	Produits industriels	25 248	1 745	1 668
Intesa Sanpaolo SPA	Italie	Services financiers	181 729	485	893
Investment AB Latour	Suède	Produits industriels	18 389	630	655
Israel Discount Bank Ltd.	Israël	Services financiers	110 589	705	777
James Hardie Industries PLC	Irlande	Matériaux	159 257	5 492	8 663
Japan Post Bank Co. Ltd.	Japon	Services financiers	64 497	674	937
Japan Post Holdings Co. Ltd.	Japon	Services financiers	74 501	727	1 014
Japan Post Insurance Co. Ltd.	Japon	Services financiers	32 261	688	834
JD Sports Fashion PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	1 393 020	3 365	3 203
Kering	France	Consommation discrétionnaire	6 186	4 255	3 312

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
<b>ACTIONS (suite)</b>					
Kesko OYJ, cat. B	Finlande	Consommation de base	155 294	4 170	3 930
Kingfisher PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	921 966	3 578	3 931
Kingspan Group PLC	Irlande	Produits industriels	12 331	1 081	1 522
Knorr-Bremse AG	Allemagne	Produits industriels	19 927	2 160	2 042
Kobayashi Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Consommation de base	49 674	3 954	2 179
KOEI TECMO HOLDINGS Co. Ltd.	Japon	Services de communication	116 872	2 622	1 681
Kone OYJ, B	Finlande	Produits industriels	30 633	2 370	1 931
Koninklijke (Royal) KPN NV	Pays-Bas	Services de communication	791 275	3 819	4 008
Kurita Water Industries Ltd.	Japon	Produits industriels	35 913	1 794	2 008
Lasertec Corp.	Japon	Technologie de l'information	3 963	763	1 521
Legal & General Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	178 053	730	774
Legrand SA	France	Produits industriels	20 737	2 522	2 977
Lifco AB	Suède	Produits industriels	46 785	1 622	1 656
Lloyds Banking Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	930 455	681	823
London Stock Exchange Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	15 664	2 241	2 541
L'Oréal SA	France	Consommation de base	6 680	3 319	4 282
mBank SA	Pologne	Services financiers	2 413	457	606
Mediobank Private Ltd.	Australie	Services financiers	294 601	898	978
Mediobanca SPA	Italie	Services financiers	49 357	644	996
Meridian Energy Ltd.	Nouvelle-Zélande	Services publics	2 470 032	10 612	11 817
Metso Outotec OYJ	Finlande	Produits industriels	117 536	1 517	1 890
Mitsubishi Electric Corp.	Japon	Produits industriels	116 224	2 092	2 620
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	Japon	Services financiers	69 037	534	948
MIURA Co. Ltd.	Japon	Produits industriels	72 347	2 751	1 891
Moncler SPA	Italie	Consommation discrétionnaire	39 549	2 604	3 999
Mowi ASA	Norvège	Consommation de base	144 232	3 395	3 579
MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	Japon	Services financiers	51 804	752	1 234
Münchener Rückversicherungs – Gesellschaft AG (MunichRe)	Allemagne	Services financiers	1 636	850	1 081
NatWest Group PLC	Royaume-Uni	Services financiers	188 741	807	857
Nexi SPA	Italie	Services financiers	55 513	570	477
Next PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	26 688	2 930	4 212
NGK Spark Plug Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	55 861	1 507	2 501
Nippon Shinyaku Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	52 132	3 953	2 092
Nokia OYJ	Finlande	Technologie de l'information	426 220	2 609	2 050
Nomura Holdings Inc.	Japon	Services financiers	128 168	646	1 105
Nordea Bank ABP	Finlande	Services financiers	50 083	751	766
Nova Measuring Instruments Ltd.	Israël	Technologie de l'information	9 423	1 222	2 267
Novartis AG, nom.	Suisse	Soins de santé	31 496	3 664	4 134
Novo Nordisk AS, B	Danemark	Soins de santé	18 377	1 183	3 173
Obayashi Corp.	Japon	Produits industriels	522 514	5 222	8 380
OBIC Business Consultants Co. Ltd.	Japon	Technologie de l'information	28 945	1 560	1 834
Orion OYJ	Finlande	Soins de santé	43 221	2 480	2 184
Orkla ASA	Norvège	Consommation de base	495 474	5 153	4 731
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	Singapour	Services financiers	111 049	1 331	1 502
Pandora AS	Danemark	Consommation discrétionnaire	20 259	2 646	4 424
Partners Group Holding AG	Suisse	Services financiers	375	517	726
Pearson PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	204 395	2 901	3 641
Persimmon PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	168 015	4 062	3 780
Pilbara Minerals Ltd.	Australie	Matériaux	1 338 441	4 909	4 526
Plus500 Ltd.	Israël	Services financiers	28 234	764	871
Pluxee France SA	France	Produits industriels	24 177	999	968
POLA ORBIS HOLDINGS Inc.	Japon	Consommation de base	252 404	4 695	3 266
Poste Italiane SPA	Italie	Services financiers	58 075	716	985
Prada SPA	Italie	Consommation discrétionnaire	342 799	2 691	3 675
Pro Medicus Ltd.	Australie	Soins de santé	23 204	1 631	2 125
Prosus NV	Pays-Bas	Consommation discrétionnaire	31 475	1 167	1 337
Proximus SA	Belgique	Services de communication	182 714	3 266	2 002
Puma AG Rudolf Dassler Sport	Allemagne	Consommation discrétionnaire	40 771	2 383	2 504
QBE Insurance Group Ltd.	Australie	Services financiers	60 287	722	965
Raiffeisen International Bank-Holding AG	Autriche	Services financiers	19 984	410	539
REA Group Ltd.	Australie	Services de communication	4 079	463	668
Reckitt Benckiser Group PLC	Royaume-Uni	Consommation de base	52 758	4 960	4 069
Reece Ltd.	Australie	Produits industriels	181 200	3 582	4 495



# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
<b>ACTIONS (suite)</b>					
RELX PLC	Royaume-Uni	Produits industriels	52 654	2 119	3 082
Resona Holdings Inc.	Japon	Services financiers	107 815	619	898
Rightmove PLC	Royaume-Uni	Services de communication	75 351	730	708
Roche Holding AG Genussscheine	Suisse	Soins de santé	9 889	4 117	3 413
Rohto Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Consommation de base	123 217	3 456	3 230
Ryohin Keikaku Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	140 185	2 739	3 097
The Sage Group PLC	Royaume-Uni	Technologie de l'information	125 349	1 701	2 712
Salmar ASA	Norvège	Consommation de base	36 503	2 813	3 257
Sampo OYJ, A	Finlande	Services financiers	18 070	1 039	1 044
Sanofi	États-Unis	Soins de santé	23 797	2 876	3 164
Santander Bank Polska SA	Pologne	Services financiers	3 339	261	645
Santen Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	210 230	2 747	2 794
SAP AG	Allemagne	Technologie de l'information	12 715	2 347	3 354
Schibsted ASA, cat. A	Norvège	Services de communication	40 837	1 675	1 767
Schindler Holding AG, PC	Suisse	Produits industriels	6 769	1 949	2 310
Schroders PLC	Royaume-Uni	Services financiers	110 195	844	709
SCSK Corp.	Japon	Technologie de l'information	79 836	1 789	2 004
Seek Ltd.	Australie	Services de communication	80 014	1 719	1 770
SEKISUI CHEMICAL Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	107 949	1 962	2 131
Sekisui House Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	34 790	894	1 068
Shimadzu Corp.	Japon	Technologie de l'information	71 403	3 020	2 683
Siemens Healthineers AG	Allemagne	Soins de santé	36 902	2 669	3 059
Singapore Exchange Ltd.	Singapour	Services financiers	135 738	1 290	1 254
Skandinaviska Enskilda Banken AB (SEB), A	Suède	Services financiers	42 329	687	777
SKF AB, B	Suède	Produits industriels	61 625	1 486	1 704
Smith & Nephew PLC	Royaume-Uni	Soins de santé	169 677	3 217	2 876
Société Générale	France	Services financiers	16 962	525	615
Sodexo SA	France	Consommation discrétionnaire	24 177	3 223	2 808
SoftBank Corp.	Japon	Services de communication	208 593	3 273	3 620
Sompo Japan Nipponkoa Holdings Inc.	Japon	Services financiers	37 737	688	1 066
Sonic Healthcare Ltd.	Australie	Soins de santé	112 621	3 363	2 924
Sony Corp.	Japon	Consommation discrétionnaire	16 775	1 975	1 939
Spark New Zealand Ltd.	Nouvelle-Zélande	Services de communication	766 128	3 229	2 955
Standard Chartered PLC	Royaume-Uni	Services financiers	60 108	595	690
Storebrand ASA	Norvège	Services financiers	63 822	727	796
Straumann Holding AG	Suisse	Soins de santé	9 999	1 744	2 163
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	Japon	Services financiers	13 020	796	1 028
Suncorp Group Ltd.	Australie	Services financiers	69 929	761	1 011
Svenska Cellulosa AB (SCA), B	Suède	Matériaux	99 466	1 940	2 068
Svenska Handelsbanken AB, A	Suède	Services financiers	58 175	682	797
The Swatch Group AG	Suisse	Consommation discrétionnaire	15 503	5 506	4 877
SWECO AB	Suède	Produits industriels	82 872	1 301	1 264
Swedbank AB	Suède	Services financiers	29 088	629	782
Swiss Re Ltd.	Suisse	Services financiers	6 551	790	1 141
Swisscom AG, nom.	Suisse	Services de communication	4 923	3 617	4 078
Symrise AG	Allemagne	Matériaux	15 773	2 229	2 558
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	93 042	3 768	3 497
Talanx AG	Allemagne	Services financiers	9 819	891	1 053
Taylor Wimpey PLC	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	1 922 315	3 793	4 504
Tele2 AB	Suède	Services de communication	223 138	3 306	2 482
Telefónica SA	Espagne	Services de communication	485 070	2 536	2 899
Thule Group AB	Suède	Consommation discrétionnaire	101 411	5 330	4 142
TOEI ANIMATION Co. Ltd.	Japon	Services de communication	77 955	2 260	2 115
Tokyo Broadcasting System Inc.	Japon	Services de communication	136 110	2 423	5 118
Tokyo Electron Ltd.	Japon	Technologie de l'information	6 616	1 085	2 323
Tryg AS	Danemark	Services financiers	37 914	1 093	1 056
UBS Group AG	Suisse	Services financiers	18 894	440	787
Umicore SA	Belgique	Matériaux	264 208	10 292	7 721
Unilever PLC	Royaume-Uni	Consommation de base	82 519	5 409	5 608
UnipolSai SPA	Italie	Services financiers	330 616	1 043	1 297
USS Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	353 776	3 967	3 953
Vienna Insurance Group AG	Autriche	Services financiers	25 118	810	1 061
Volvo AB, cat. B	Suède	Produits industriels	56 436	1 570	2 072

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N <sup>bre</sup> d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
<b>ACTIONS (suite)</b>					
WiseTech Global Ltd.	Australie	Technologie de l'information	20 241	1 227	1 679
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	Produits industriels	15 850	2 333	3 364
Yamada Denki Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	1 044 379	4 571	4 092
ZOZO Inc.	Japon	Consommation discrétionnaire	97 814	2 520	3 277
Zurich Insurance Group AG	Suisse	Services financiers	1 900	1 162	1 388
<b>Total des actions</b>				<b>548 228</b>	<b>602 039</b>
Coûts de transaction				(783)	–
<b>Total des placements</b>				<b>547 445</b>	<b>602 039</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie					4 084
Autres éléments d'actif moins le passif					4 809
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts</b>					<b>610 932</b>

<sup>1</sup> L'émetteur de ce titre est lié à Mackenzie. Voir note 1.

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	98,5
Autres éléments d'actif (de passif)	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Japon	15,8
Royaume-Uni	15,0
Australie	8,6
Autre	8,1
Allemagne	7,8
Suède	7,4
France	6,8
Suisse	6,1
Nouvelle-Zélande	5,7
Italie	3,2
Danemark	3,1
Finlande	2,8
Espagne	2,8
Irlande	2,7
Norvège	2,6
Autres éléments d'actif (de passif)	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Consommation discrétionnaire	21,4
Produits industriels	15,0
Soins de santé	12,5
Services financiers	12,3
Consommation de base	11,4
Matériaux	8,9
Services de communication	8,5
Technologie de l'information	5,8
Services publics	1,9
Biens immobiliers	0,8
Autres éléments d'actif (de passif)	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

31 MARS 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	99,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Trésorerie et placements à court terme	0,3

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Japon	17,5
Royaume-Uni	16,0
Suède	9,6
France	7,0
Nouvelle-Zélande	6,8
Australie	6,4
Suisse	6,1
Autre	6,0
Allemagne	5,1
Italie	4,4
Danemark	3,4
Espagne	3,2
Finlande	2,9
Norvège	2,6
Irlande	2,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Trésorerie et placements à court terme	0,3

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Consommation discrétionnaire	20,5
Produits industriels	15,0
Soins de santé	11,7
Consommation de base	11,5
Services de communication	9,3
Services publics	9,2
Services financiers	8,2
Matériaux	7,6
Technologie de l'information	5,0
Biens immobiliers	1,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Trésorerie et placements à court terme	0,3

## NOTES ANNEXES

### 1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2024 et 2023, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/Cboe Canada (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et, conjointement, Wealthsimple Inc. et Mackenzie sont les promoteurs du FNB. Mackenzie appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., une filiale de Power Corporation du Canada. Société financière IGM Inc. est également l'actionnaire le plus important de Wealthsimple Inc. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

### 2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 4 juin 2024.

### 3. Méthodes comptables significatives

Le FNB a adopté les modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 de l'exposé-sondage Informations à fournir sur les méthodes comptables le 1<sup>er</sup> avril 2023. Même si les modifications n'ont pas entraîné de changements aux méthodes comptables comme telles, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables présentées dans les états financiers. Les modifications font en sorte que l'entité est tenue de fournir des informations sur ses méthodes comptables « significatives » plutôt que des informations sur ses « principales » méthodes comptables. Les modifications fournissent aussi des indications sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Le gestionnaire a passé en revue les méthodes comptables et a mis à jour les informations présentées dans certains cas conformément aux modifications.

#### a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, le gestionnaire aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du FNB de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du FNB dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du FNB en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

## NOTES ANNEXES

### 3. Méthodes comptables significatives (suite)

#### b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2024.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

## NOTES ANNEXES

### 3. Méthodes comptables significatives (suite)

#### c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

#### d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

#### e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

#### f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

#### g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

#### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

#### i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11.

## NOTES ANNEXES

### 3. Méthodes comptables significatives (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

Le FNB a déterminé qu'aucune incidence significative sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

### 4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

#### Utilisation d'estimations

##### *Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif*

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

#### Utilisation de jugements

##### *Classement et évaluation des placements*

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

##### *Monnaie fonctionnelle*

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

##### *Intérêts dans des entités structurées non consolidées*

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;
- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 11 résume les détails des participations du FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

### 5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du FNB.

## NOTES ANNEXES

### 6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

### 7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

### 8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 31 mars 2024 et 2023 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

### 9. Risques découlant des instruments financiers

#### i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2024, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

#### ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.



## NOTES ANNEXES

### 9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

#### iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

#### iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la durée moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

#### v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

#### vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

#### vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## NOTES ANNEXES

### 10. Autres renseignements

#### Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## NOTES ANNEXES

### 11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

#### a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 21 avril 2020

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les parts de série E ont été inscrites à la TSX sous le symbole WSRD. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2024 était de 28,70 \$ (26,96 \$ en 2023).

Les frais de gestion pour les parts de série E sont de 0,25 %.

Au 31 mars 2024, la valeur liquidative par part du FNB était de 28,55 \$ (26,92 \$ en 2023), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 28,55 \$ (26,92 \$ en 2023).

#### b) Reports prospectifs de pertes fiscales

Total de la perte en capital \$	Total de la perte autre qu'en capital \$	Date d'échéance des pertes autres qu'en capital														
		2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	
73 417	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

#### c) Prêt de titres

	31 mars 2024		31 mars 2023	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
Valeur des titres prêtés	33 927	100,0	9 489	100,0
Valeur des biens reçus en garantie	36 065	96,0	10 070	100,0
	312	96,0	161	98,8
Revenus de prêts de titres bruts	325	100,0	163	100,0
Impôt retenu à la source	(13)	(4,0)	(2)	(1,2)
Paiements à l'agent de prêt de titres	(56)	(17,2)	(29)	(17,8)
Revenu tiré du prêt de titres	256	78,8	132	81,0

#### d) Commissions

Pour les périodes terminées le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, les commissions versées par le FNB n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

#### e) Risques découlant des instruments financiers

##### i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive Wealthsimple DM ex NA Socially Responsible Factor, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient et vise à obtenir une exposition diversifiée à des sociétés qui ne violent pas les valeurs sociales et environnementales communes.

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## NOTES ANNEXES

### 11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

#### e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

##### ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	31 mars 2024				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
EUR	170 384	20	–	170 404				
JPY	96 082	(386)	–	95 696				
GBP	94 634	18	–	94 652				
AUD	58 340	415	–	58 755				
SEK	45 289	–	–	45 289				
NZD	37 914	–	–	37 914				
CHF	37 332	–	–	37 332				
DKK	19 012	–	–	19 012				
NOK	15 730	–	–	15 730				
HKD	9 543	–	–	9 543				
ILS	6 960	11	–	6 971				
USD	5 618	38	–	5 656				
SGD	3 950	12	–	3 962				
PLN	1 251	–	–	1 251				
<b>Total</b>	<b>602 039</b>	<b>128</b>	<b>–</b>	<b>602 167</b>				
% de l'actif net	98,5	–	–	98,5				
<b>Total de la sensibilité aux variations des taux de change</b>					<b>(30 108)</b>	<b>(4,9)</b>	<b>30 108</b>	<b>4,9</b>

Devise	31 mars 2023				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
EUR	139 388	72	–	139 460				
JPY	91 121	9	–	91 130				
GBP	84 177	20	–	84 197				
SEK	49 754	1	–	49 755				
AUD	41 167	183	–	41 350				
NZD	35 455	–	–	35 455				
CHF	31 704	24	–	31 728				
DKK	17 914	6	–	17 920				
NOK	13 492	46	–	13 538				
HKD	6 055	–	–	6 055				
ILS	2 400	(8)	–	2 392				
SGD	1 777	2	–	1 779				
PLN	769	–	–	769				
USD	–	10	–	10				
<b>Total</b>	<b>515 173</b>	<b>365</b>	<b>–</b>	<b>515 538</b>				
% de l'actif net	99,1	0,1	–	99,2				
<b>Total de la sensibilité aux variations des taux de change</b>					<b>(25 777)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>25 777</b>	<b>5,0</b>

\* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

# FINB SOCIALEMENT RESPONSABLE DE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD WEALTHSIMPLE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

## NOTES ANNEXES

### 11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

#### e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

##### iii. Risque de taux d'intérêt

Aux 31 mars 2024 et 2023, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

##### iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
31 mars 2024	60 204	9,9	(60 204)	(9,9)
31 mars 2023	51 517	9,9	(51 517)	(9,9)

##### v. Risque de crédit

Aux 31 mars 2024 et 2023, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

#### f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2024				31 mars 2023			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions	602 039	–	–	602 039	515 173	–	–	515 173
Total	602 039	–	–	602 039	515 173	–	–	515 173

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

#### g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Aux 31 mars 2024 et 2023, le gestionnaire et ses sociétés affiliées n'avaient aucun placement dans le FNB.

#### h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Aux 31 mars 2024 et 2023, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

#### i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Aux 31 mars 2024 et 2023, le FNB ne présentait aucun placement dans des fonds sous-jacents.